

DECISION DU MAIRE 2024/077

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Demande de subvention – Appel à projets du Département de Saône et Loire – année 2025

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu les projets de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de l'appel à projets du Département de Saône-et-Loire pour l'année 2025,

Considérant que ces investissements représentent un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer deux dossiers de demandes de subvention au titre de l'appel à projets du Département de Saône-et-Loire pour l'année 2025.

ARTICLE 2 : Les subventions sollicitées sont de :

- 60 000€ pour la renaturation d'une parcelle bâtie et l'aménagement d'une liaison cyclable et piétonnière et,
- 10 000€ pour la réfection des courts de tennis extérieurs,

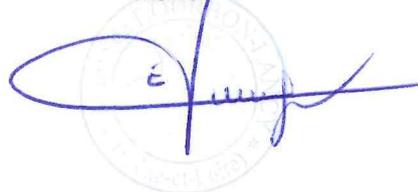
ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 20 décembre 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

A blue ink signature of Edith Gueugneau, the Mayor of Bourbon-Lancy, is written over a circular official stamp of the commune.